

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

MINISTRE DE L'INTERIEUR DE
LA SECURITE ET DE LA DEFENSE
NATIONALE

DIRECTION DES AFFAIRES
INTERIEURES

D E C R E T

N° 116 /PR/MISDN/DAI-P. ANNEE 1966

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

AMPLIATIONS:

ORIGINAL. I
JORD. I
MISDN. 4
MPT. I
E. I
DGF. 5
MJL. I
SGG. IO
PR. IO
DP. 2
FP. I
CF. I
DI. I
TRESOR. I
PREF.SUD-O.I
S/P.BOPA. I
INTERESSE. I

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
VU le Décret n°144/PR du 24/12/65 portant formation du
Gouvernement ;
VU le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964 fixant la
liste des emplois ou charges pour lesquels la nomi-
nation est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
VU la Loi n°65-20 du 23 Janvier 1965 fixant les règles
relatives à l'organisation générale de l'Administration
Publique ;
VU le Décret n°305/PC-CAB du 26 Août 1965 fixant les
attributions des Chefs d'Arrondissement ;
VU le Décret n°365/PR/MAISD/DAI du 10/8/63 portant no-
mination de M. Nicolas AKUETE GAFAN en qualité de
Chef de l'Arrondissement de Sè ;
SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité et de la Défense Nationale ,

D E C R E T E :

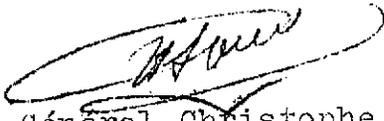
ARTICLE 1°- Est et demeure rapporté le décret n°365/PR/MAISD/DAI du
10/8/63 portant nomination de M. GAFAN AKUETE Nicolas en qualité de
Chef de l'Arrondissement de Sè.

ARTICLE 2°- M. GAFAN AKUETE Nicolas est maintenu à la disposition du
Ministre de l'Intérieur de la Sécurité et de la Défense Nationale.

ARTICLE 3°- Le présent décret qui prendra effet pour compter de la
date de sa notification à l'intéressé, sera publié au Journal Offi-
ciel de la République du Dahomey.

Fait à COTONOU, le 5 Mars 1966

Par le Président de la République,
Le Ministre de l'Intérieur de la
Sécurité et de la Défense Nationale,


Général Christophe SOGLO.


Lt. Colonel Ph. AHO.

Pour Le Ministre des Finances
et des Affaires Economiques absent,
le Ministre chargé de l'intérim :


Marcel DADJO